



Consolidation accident du travail

Par **atilaleo**, le **01/08/2012** à **13:42**

bonjour , je suis en AT depuis le 27/02/12 et l'AM m'a declarer en consolidation en date du 30/06/12 avec séquelles non indemnisable mais comme je suis encore dans l'incapacité de reprendre le travail mon medecin traitant continue donc les prolonguations en AT car il a voulu prolongée en maladie mais mon employeur a refusé l'arret car il est encore en rapport avec l'AT et ils m'on renvoyer chez mon traitant pour qu'il me fasse une prolonguation AT alors j'aimerais savoir si l'AM va basculer mes indemnisation en maladie au lieu d'AT il me semble que c'est comme sa que sa ce passe enfin je l'espere pouvez vous m'eclairer sur ma situation SVP merci d'avance